



Mise en recouvrement trésor public

Par **bertrand85**, le **20/11/2015 à 18:47**

Bonjour,

je suis sous le coup d'une mise en recouvrement par le trésor public pour de la TVA impayée.

bien sur tout est de ma faute, mauvaise gestion, prélèvement trop important, ennui de santé.

j'ai eu la personne chargé du recouvrement au trésor public, celle-ci m'a redirigée vers une mise en redressement judiciaire, elle accepte donc de reporter les ATD sur mes clients et comptes d'affacturage à plus tard, sous condition que je fasse la demande de mise en redressement judiciaire dès lundi.

j'ai vu qu'il y avait aussi les procédure de conciliation et les procédures de sauvegarde, puis-je encore tentée l'une ou l'autre?

sachant que le but premier est d'éviter les ATD qui me mettrais directement en cessation de paiement.

Merci de votre aide